

Jeu. 16 Déc. 21

Marseille ou Visio

Durée

1 jour

Horaires

9h - 17h - 1 jour ou 2x1/2 j VISIO

Tarif

640,00 € HT Adhérents
800,00 € HT Non Adhérents
* déjeuner inclus

Modalités d'évaluation des acquis

Exercices pratiques

Public

Exploitants, inspecteurs des ICPE, responsables environnement et ingénieurs conseils

Pré-requis

Sont un plus pour la formation des connaissances de base sur la formation des polluants et les méthodes de détermination des émissions, ainsi que sur la réglementation relative aux Installations Classées dans le domaine de l'air, favoriseront l'assimilation des informations délivrées au cours de la session.

Objectifs

- Connaître les éléments contextuels de la déclaration annuelle des rejets atmosphériques
- Savoir exploiter les données d'émission en vue d'effectuer sa déclaration annuelle sur GEREPE
- Saisir de manière optimale sa déclaration annuelle en ligne sur l'outil GEREPE.

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenant

- Expert du CITEPA

Programme

FORMATION EN VISIO CONFERENCE

Contexte général et Réglementaire

- Vue d'ensemble du processus de déclaration
- Echéances des déclarations (Selon les seuils)
- Structure de la déclaration
- Cas particulier du CO2 au titre du SEQE, notions essentielles

Le site internet de la déclaration

- Accès à la plateforme GEREPE et à la déclaration
- Ergonomie de l'application (Parties générale / eau / déchet / sol / air)
- Découpage des installations en rapport avec les modules de déclaration
- Principales difficultés à résoudre
- Conseils pratiques

Etudes de cas

- Plusieurs cas traités pour illustrer les différentes étapes du remplissage
- Résolution des principales difficultés (pertinence des réponses, cohérence, estimation préalable des rejets / appréciation par rapport aux seuils EPRTTR ...)

Conclusion

Livrable

Support de formation imprimé + visionneuse en ligne de la formation pendant 1 an

Matériel nécessaire

Venir avec un ordinateur permettant une connexion Internet